

Faq OPEN

→ Qu'entend-on par logiciel libre ?

Un logiciel libre désigne un programme qui respecte 4 libertés fondamentales :

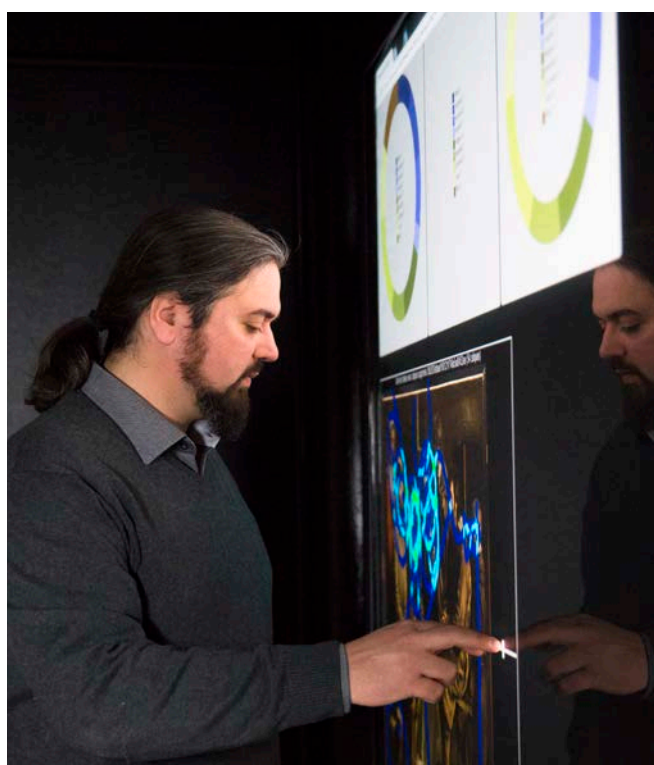
- **La liberté d'utilisation** du logiciel et de tout ou partie de son code source sans aucune restriction.
- **La liberté d'étude du fonctionnement** : le code source d'un logiciel libre est disponible, chaque utilisateur peut en étudier la structure et le fonctionnement.
- **La liberté de modification** : la licence libre autorise la modification du code source par l'utilisateur et l'utilisation de ce dernier pour son propre usage.
- **La liberté de redistribution** : l'utilisateur est libre d'utiliser le logiciel libre pour son usage personnel et/ou de le redistribuer à des tiers.

Un logiciel libre n'est pas nécessairement gratuit : son utilisation peut être libre, mais sa mise en œuvre, son développement, son support ou ses mises à jour peuvent être payants.

→ Qu'entend-on par licences libres ?

Il existe plusieurs types de licences libres qu'un auteur de logiciel libre peut choisir, selon leur degré de permissivité :

- **La licence non permissive / copyleft fort** : ce type de licence a pour objectif de garantir que toutes les versions modifiées et/ou redistribuées du logiciel et de ses composantes restent libres et redistribuées sous la même licence.
→ Exemples de licences à copyleft fort : licences GNU/GPL, CeCILL, etc.
- **La licence permissive / copyleft faible** : ce type de licence s'applique uniquement à la redistribution du logiciel initial et ne s'étend pas aux créations auxquelles



Mathias Blanc analyse les cartes de chaleur et statistiques issues de l'application Ikonikat. © Claire-Lise HAVET/Musée du Louvre-Lens/IKONIKAT/CNRS Images

il est intégré et qui peuvent être redistribuées sous d'autres licences libres ou propriétaires.

→ Exemples de licences à copyleft faible : Mozilla, GNU LGPL, etc.

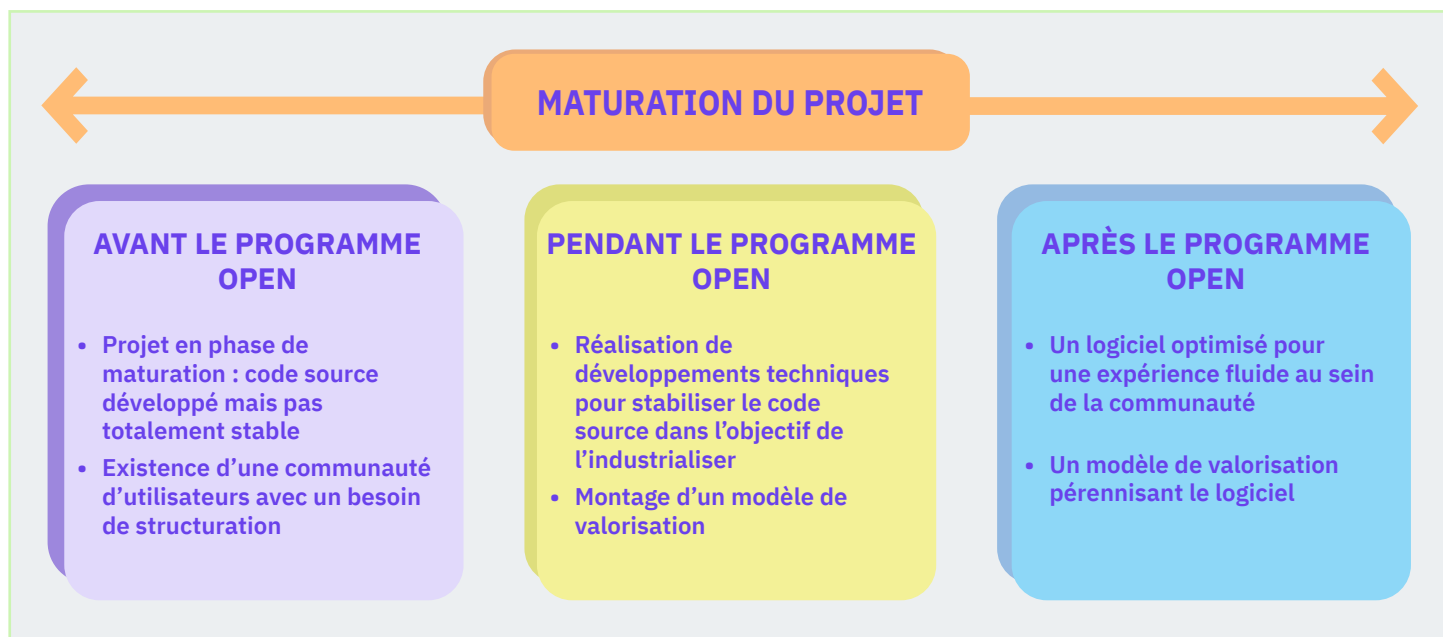
- **La licence sans copyleft / très permissive** : en l'absence de copyleft, la redistribution du logiciel initial ainsi que de ses versions modifiées est libre et peut se faire sous une autre licence.
→ Exemple : Apache, BSD, etc.

NB : les licences citées précédemment sont uniquement des exemples, et non des recommandations de notre part. Le choix de licence dépendra du modèle de valorisation.

→ Quel niveau d'avancement est attendu ?

Le programme vise des projets en phase de **maturation** : code source publié sur une forge logicielle, adopté par des utilisateurs, testé, documenté, etc.

Son objectif est d'aider les porteurs de projets de logiciels libres à atteindre un niveau de stabilité technique leur permettant de monter un modèle de valorisation viable.



→ Comment est mis en place l'accompagnement ?

Dès la réception de la candidature, un(e) chargé(e) de projet vous contactera afin d'initier l'analyse votre projet.

L'objectif est d'abord de le présenter à un comité de présélection, composé des 10 référent(e)s valorisation des instituts du CNRS, avec une présentation assurée par le/la chargé(e) de projet. Si cette première étape est validée, le projet sera ensuite soumis à un second comité de sélection, composé d'experts en logiciels libres, externes du CNRS, et présenté par le porteur du projet.

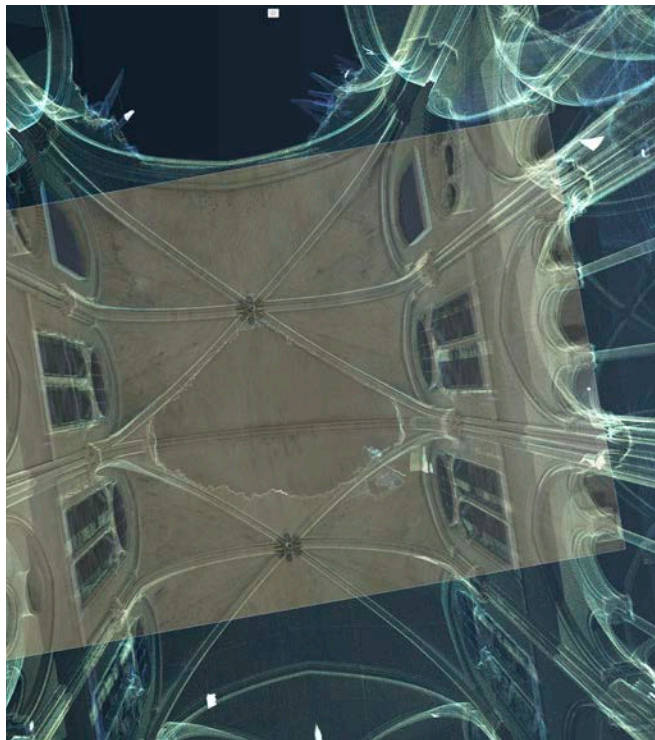
Le/la chargé(e) de projet en collaboration avec votre institut de référence vous aidera à préparer la présentation avant le comité de sélection.

Si le projet est validé par le comité de sélection, vous obtiendrez un financement pour recruter un(e) développeur(se) pour une durée maximale de 18 mois, en plus de l'accompagnement d'un(e) chargé(e) de valorisation pour vous aider à monter un modèle de valorisation.

→ Attend-on obligatoirement un retour économique sur les projets ?

Le programme OPEN ne vise pas seulement à valoriser des projets disposant d'un potentiel de retour économique, il soutient aussi des projets à impact social.

L'objectif est d'aider les porteur(euse)s de projets en logiciel libre à identifier un moyen de valorisation, qui leur permet de pérenniser le logiciel à travers la création de communautés regroupant plusieurs profils d'utilisateurs (scientifiques, industriels, institutionnels, etc.).



Projection d'une photographie orientée sur un nuage de points 3D de Notre-Dame de Paris. © V. ABERGEL/L. DE LUCA/MAP/STI/SRA-DRAC/MIS/Chantier Scientifique Notre-Dame de Paris/Ministère de la culture/CNRS

→ Quels sont les modèles de valorisation de logiciel libre ?

Plusieurs pistes de valorisation existent pour les projets de logiciellibre.

Il existe ainsi des modèles classiques, tels que les partenariats avec des institutions ou organismes publics (Éducation nationale, hôpitaux, collectivités locales, etc.), les partenariats industriels, les prestations de service, ou encore la création de startups.

Il existe également des modèles de valorisation spécifiques aux logiciels libres. Par exemple :

- **La création de consortium d'utilisateurs** : un groupement d'organisations collaborant pour soutenir, développer et promouvoir un logiciel libre, en mutualisant ressources et expertises.
- **La double licence** : permet de distribuer un logiciel sous deux licences différentes, offrant aux utilisateurs le choix entre une licence libre et une licence propriétaire.
- **Le modèle open core** : consiste à proposer une version de base d'un logiciel en open source, tout en réservant certaines fonctionnalités en version propriétaire

NB : les licences citées précédemment sont uniquement des exemples, et non des recommandations de notre part. Le choix de licence dépendra du modèle de valorisation.

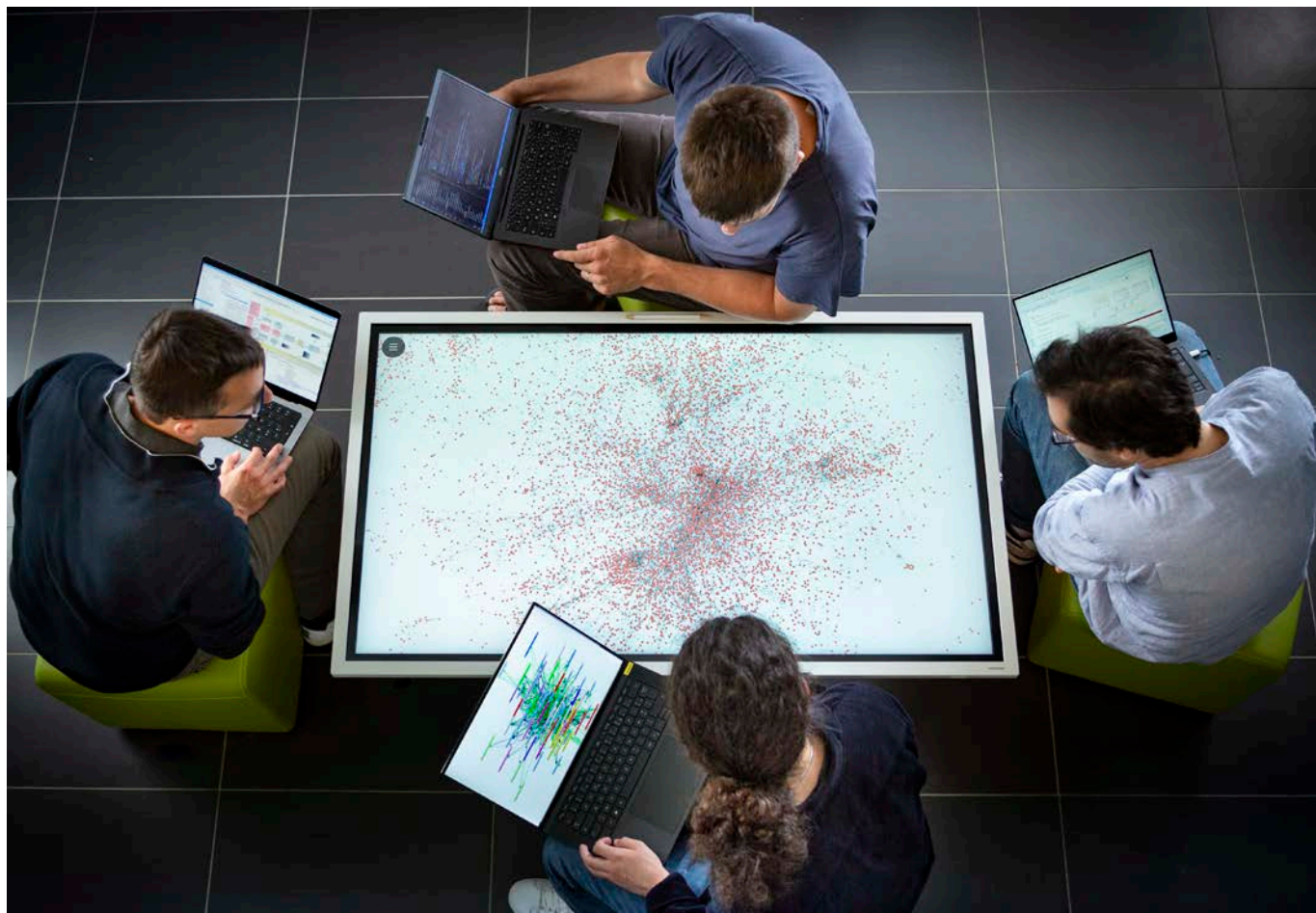


Logiciel de suivi de données scientifiques en vol, en préparation de la mission PILOT. © Sébastien CHASTANET / CNES / OMP / IRAP / UT3 / CNRS Images

→ Puis-je proposer un logiciel libre développé en collaboration avec un industriel ?

Il est possible de proposer un logiciel libre développé en collaboration avec un industriel, mais il est essentiel de vérifier en amont le contexte juridique dans lequel le logiciel a été conçu (collaboration de recherche, projet européen, projet ANR, collaboration informelle avec un industriel, etc.).

Pour clarifier le cadre juridique, veuillez vous rapprocher de votre service de partenariat et valorisation.



L'équipe DiverSE développe des outils et méthodes pour maîtriser les langages, les architectures, la variabilité, la co-évolution, le test et le déploiement de systèmes logiciels complexes. © Christian MOREL / IRISA / CNRS Images